

AEROSUISSE

Dachverband der
schweizerischen
Luft- und Raumfahrt

Fédération faîtière de
l'aéronautique et de
l'aérospatiale suisses

Associazione mantello
dell'aeronautica e
dello spazio svizzeri

Umbrella Organisation
of Swiss Aerospace

Aux membres du Conseil national

Berne, le 14 décembre 2023

Prise de position d'AEROSUISSE

**22.061 Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision
Débat au Conseil national**

Sekretariat:
Kapellenstrasse 14
Postfach
CH-3001 Bern
T +41 (0)58 796 98 90
F +41 (0)58 796 99 03

info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch

Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux,

En vue des délibérations sur la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024, prévues le 20 décembre, nous nous permettons de vous faire parvenir notre position et nos propositions.

AEROSUISSE, la fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses, et ses membres se sont fixés pour objectif d'atteindre la neutralité CO2 du secteur aéronautique d'ici 2050. Il est donc essentiel pour nous que la loi sur le CO2, qui doit être révisée pour la période 2025-2030, fixe les bonnes réglementations afin de soutenir les efforts du secteur en faveur de carburants aériens renouvelables, d'avions plus efficaces, de procédures d'approche et de départ optimisées et d'un développement durable des infrastructures aéroportuaires. Nous sommes convaincus qu'une loi sur le CO2 élaborée avec attention contribuera à réduire efficacement les émissions de CO2 du trafic aérien tout en évitant à reporter les émissions à l'étranger.

L'une des solutions pour un vol neutre en CO2 réside dans l'utilisation des carburants d'aviation durables (Sustainable Aviation Fuels - SAF). D'ici quelques années, d'autres solutions telles que l'hydrogène joueront également un rôle clé. En collaboration avec le secteur de l'aviation, le taux de mélange de SAF convenu avec l'UE dans la loi sur le CO2 peut faire avancer de manière décisive le développement technologique et la disponibilité des SAF. Le recours progressif aux SAF coûte cependant cher. Actuellement, ceux-ci coûtent quatre à six fois plus cher que les carburants traditionnels.

C'est la raison pour laquelle AEROSUISSE soutient toutes les propositions majoritaires de la commission, à l'exception de la taxe sur l'aviation générale (art. 33bis septies, art. 33a). AEROSUISSE vous demande de traiter les propositions de votre commission de l'environnement comme suit :

Acte 1 : Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (Loi sur le CO2)

Section 3 Obligation de mélanger des carburants renouvelables au pétrole pour avions : art. 28j – 28m

Selon la majorité

Motifs :

L'alignement des dispositions fédérales avec celles de l'UE pour un transport aérien durable, conformément à l'accord sur le transport aérien entre la Suisse et l'UE, permet d'intégrer le transport aérien suisse dans une branche orientée vers l'international. Même si, du point de vue d'AEROSUISSE, l'alignement sur l'UE n'est pas optimal en tous points, cela permet d'éviter les distorsions de concurrence. La proposition de la majorité permet de reprendre la législation européenne en la matière (règlement ReFuel). AEROSUISSE soutient donc la proposition anticipée par le Conseil fédéral en raison des avantages prépondérants qu'elle présente.

Art. 28n Sanctions

Selon la majorité

Motifs :

Le fait de calquer les dispositions relatives aux sanctions en cas de non-respect de l'obligation d'incorporation sur le droit de l'UE est logique et garantit que, dans ce domaine également, les acteurs suisses sont sur un pied d'égalité avec les concurrents de l'UE. Il est également important que le produit des sanctions soit affecté à la promotion des carburants renouvelables pour l'aviation.

Chapitre 5a : Taxe sur l'aviation générale (Taxe sur les jets privés) : art. 33bis – septies, art. 33a

Soutien de la minorité Jauslin (rejeter la majorité)

Motifs :

L'aviation est une industrie globale. C'est la raison pour laquelle il faut renoncer à faire cavalier seul au niveau national avec des taxes d'incitation. Par conséquent, AEROSUISSE s'oppose à la proposition d'une taxe pour l'aviation générale. Une telle taxe n'a pas d'effet incitatif en faveur de la réduction des émissions de CO2. Au contraire : elle prive le secteur de moyens d'investissement tout en incitant à reporter les émissions à l'étranger. Le Conseil fédéral, dans sa réponse à la motion [23.3803](#), s'est exprimé clairement en faveur d'un rejet à l'instauration d'une taxe sur les jets privés. Enfin, cette taxe supplémentaire a pour conséquence, outre l'échange de quotas d'émission et CORSIA, une charge multiple pour l'aviation suisse.

Art. 37a : Mesures d'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs grandes lignes et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aviation

Selon la majorité

Motifs :

AEROSUISSE soutient la majorité art. 37a et approuve la perte maximale de 30 millions de francs par an jusqu'en 2030 à la charge de l'aviation pour le trafic voyageurs ferroviaire transfrontalier. En même temps, nous constatons que ce subventionnement croisé n'est pas approprié. Une augmentation de cette contribution, comme le demande la minorité Suter concernant l'art. 37a, al. 2, contrecarre les efforts visant à réduire les émissions de CO2 du trafic aérien. C'est pourquoi il convient de la rejeter. La majorité de la commission souhaite utiliser les recettes restantes de la mise aux enchères des certificats d'émission dans le secteur de l'aviation en faveur de la promotion de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment pour le développement et la production de carburants d'aviation durables. En raison de l'importance des investissements nécessaires à la mise à l'échelle des installations de production de carburants renouvelables, il s'agit d'une nécessité absolue. Les moyens retirés aux entreprises de transport aérien par le biais de l'échange de quotas d'émission doivent être utilisés à cette fin, afin qu'une réduction significative des émissions puisse être réalisée dans un délai raisonnable avec la disponibilité de carburants renouvelables.

En vous remerciant de l'attention que vous apporterez à nos réflexions, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

AEROSUISSE
Fédération faîtière de l'aéronautique
et de l'aérospatiale suisses

Le directeur :



Philip Kristensen